



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Dix Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Étaient présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoints**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS - P. GINER – J-L. GIRAUD – S. LAINE – M. MARTEAU - C. OBYN SELINGUE –
J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

Absents excusés : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - E. MENUT (pouvoir à J-L. GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE) – A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE)

CONSTITUTION DE LA COMMISSION SPORTS

M. Le Maire précise à l'assemblée que pour le bon fonctionnement municipal, il convient de créer au sein du Conseil Municipal des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la constitution de la commission SPORTS pour la durée du mandat municipal :

- Commission SPORTS :

Vice-Présidente : Jeanine RAYNAUD

Membres : 4 membres

Après appel à candidatures et désignation des membres, le conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les commissions ci-dessous désignées :

COMMISSION SPORTS		
NOM	FONCTION MAIRIE	FONCTION COMMISSION
M. Camille BOUGE	Maire	Président
Mme Jeanine RAYNAUD	Conseillère	Vice-Président
M. Stève LAINE	Conseiller	Membre
M. Michel MARTEAU	Conseiller	Membre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Camille BOUGE